

Départements des travaux publics et des chemins de fer et canaux.

Le département des travaux publics fonctionne au moyen des divisions suivantes :—

La division du secrétaire, qui comprend une subdivision,	
Correspondance et archives,	Division de l'architecte en chef,
Division de l'ingénieur en chef,	Division du comptable,
Division du mécanicien,	Bureau du caissier,

Et celui du département des chemins de fer et canaux au moyen de

L'ingénieur en chef des chemins de fer,	La division du secrétaire,
L'ingénieur en chef des canaux,	La division du comptable,
La division de la correspondance et des archives.	

Ces deux départements n'en ont formé qu'un, sous le nom de département des travaux publics, jusqu'en 1879, époque où le développement de cette partie des affaires publiques a rendu nécessaire de le diviser en deux. Le système adopté pour le contrôle de l'emploi des sommes votées par le parlement pour les différents travaux publics est à la fois efficace et sûr ; cependant, survenant une réorganisation des départements, on pourrait perfectionner la comptabilité et éviter ainsi une certaine somme de travail inutile qui se fait aujourd'hui.

Département de la milice et de la défense.

Le mémoire que l'adjudant général a transmis aux commissaires forme partie des annexes, et contient des renseignements complets et intéressants sur l'organisation actuelle. On peut dire que le département se divise en deux parties, la partie civile et la partie militaire. Les livres et comptes sont bien et correctement tenus, et il paraît y avoir un excellent système de contrôle pour le matériel et sa distribution au besoin dans les différents districts militaires. Les magasins à Ottawa sont en partie assurés, mais il n'en est pas de même pour le matériel qui se trouve dans les districts du dehors. Les rouages de l'administration de ce service sont inutilement compliqués ; cela crée double travail et par conséquent un surcroît de dépense. Nous avons dû nous rendre à l'évidence, et nous suggérons que le service de la milice pourrait être administré avec plus d'économie et mieux qu'il n'est aujourd'hui, par le personnel militaire du département sous le contrôle d'un ministre.

Le département du secrétaire d'Etat.

Ce département comprend les divisions de

- La correspondance,
- L'enregistrement des actes et autres documents,
- La papeterie,
- L'imprimeur de la Reine.

Toutes ces divisions ont été inspectées, et l'on peut dire que le système suivi dans chacune d'elles est satisfaisant. Les affaires du bureau de la papeterie et de celui de l'imprimeur de la Reine, sont particulièrement bien administrées.

Département des douanes.

Les services de ce département comprennent la surveillance et la direction des différents bureaux de douanes et des ports dépendants par tout le Canada, l'inspection des bateaux à vapeur, la perception de tous les droits de douanes et d'exportation, des droits d'entrepôts, des droits de tonnage,